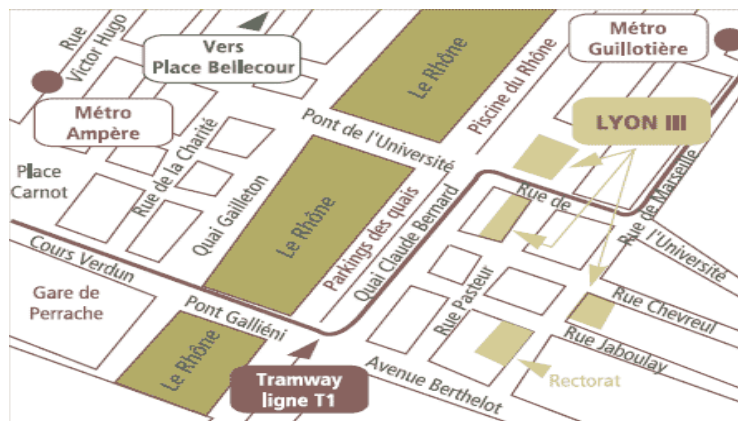


Université Jean Moulin - Lyon 3
Amphithéâtre Roubier
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon



La réforme des procédures collectives

Conférence organisée le

Judi 12 février 2009

14h-19h

par l'Institut d'Études Judiciaires

Responsable scientifique :
Franck Marmoz : fmarmoz@yahoo.fr
Nicolas Borga : borga.nicolas@free.fr

Organisation :
Denis Martin : denis.martin@univ-lyon3.fr

Secrétariat:
Valérie Marcellier : iej-adm@univ-lyon3.fr

Conférence validée dans le cadre
de la formation continue obligatoire des avocats pour une
durée de 5 heures

Programme jeudi 12 février 2009

A peine les praticiens des procédures collectives commençaient-ils à se familiariser avec les nouvelles dispositions issues de la loi dite LSE de juillet 2005 que le droit des procédures collectives est de nouveau modifié.

L'augmentation sensible du nombre de procédures ouvertes en 2008 et la faiblesse numérique du nombre de sauvegardes ou de conciliations homologuées ont amené le législateur à réformer les procédures existantes.

L'Institut d'Etudes Judiciaires vous convie à débattre des nouvelles questions soulevées par cette réforme. Les professionnels des procédures se retrouveront autour de M. le Président du Tribunal de commerce de Lyon pour évoquer les principales modifications au droit des entreprises en difficulté.

Franck MARMOZ
Directeur

Droits d'inscription : 150 euros (chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable Lyon 3 à envoyer à l'université Lyon 3- IEJ, 15 quai Claude Bernard 69007 Lyon), gratuit pour les étudiants. Pour tout renseignement contacter Denis MARTIN (denis.martin@univ-lyon3.fr)

La réforme des procédures collectives

14 h 00 – Accueil des participants

14 h 15 – Introduction

Marcel Sengelin,
Président du Tribunal de commerce de Lyon.

14 h 45 – Les intérêts pris en compte par la réforme (suivi d'un débat)

« *Les créanciers titulaires de sûretés consenties par un tiers.* »

Michel Farge, *Maître de conférences à l'université Pierre Mendès-France, Grenoble 2.*

« *Les créanciers titulaires de sûretés sur les biens de l'entreprise.* »

Olivier Gout, *Professeur à l'université de Savoie.*

« *Le débiteur et les dirigeants.* »

Patricia Seigle, *Avocate au barreau de Lyon.*

Pause

17 h 15 – Les procédures revisitées par la réforme (suivi d'un débat)

« *La sauvegarde* »

Gaël Couturier, *Chargé de missions, SELARL FHB-Administrateurs judiciaires, Facques, Hess, Bourbouloux.*

« *La liquidation* »

Geoffroy Berthelot, *Collaborateur de Maître Scarfogliero, Mandataire judiciaire à Saint-Etienne.*

« *Les plans de cession* »

Jean Philippe Haëhl, *Professeur à l'université Jean Moulin-Lyon 3.*